

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 21 OCTOBRE 2022

Présents :

- **Municipalité** : Mme Messina
- **DDEN** : Mme Hollinger
- **Parents d'élèves** : Mmes Andrillat, Leuriot et Odrat
- **Enseignants** : Mmes André, Bouvier, Réus, Rondelle, Séchaud et M. Balazard

Excusée : Mme Rodriguez, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Début du conseil : 18h00

Fin du conseil : 19h10

I - PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL

Après un tour de table permettant à chacun de se présenter, Mme André indique le nom des nouveaux parents élus le 7 octobre 2022 :

Mme Lhopital, Mme Andrillat, Mme Berthon, Mme Palanchon, M. Drevon et Mme Fillion en tant que titulaires ; Mme Odrat, Mme Leuriot, Mme Carbonne, Mme Rosa et M. Fillion en tant que suppléants.

Les attributions et compétences du conseil d'école sont ensuite rappelées : le CE est impliqué dans toutes les questions concernant la vie de l'école ; il vote le règlement intérieur à chaque début d'année scolaire ; il est informé sur la composition des classes, les effectifs, l'organisation des rencontres parents-enseignants et les contenus scolaires ; il donne son avis et peut faire des suggestions sur les modalités d'information des familles, l'organisation des services périscolaires, la restauration, l'hygiène, la sécurité des locaux et les transports scolaires, ainsi que l'aménagement du temps scolaire.

II - BILAN DE RENTRÉE

1) Effectifs et répartitions

23 CP dans la classe de Nathalie Séchaud

21 CE1 dans la classe de Gaëtane André

22 CE1-CE2 (4+18) dans la classe de Christine Rondelle

24 CE2-CM1 (8+16) dans la classe d'Émilie Bouvier

24 CM1 dans la classe de Brigitte Réus

22 CM2 dans la classe de Nicolas Balazard

Soit un effectif total de 136 élèves actuellement.

Deux autres enseignantes complètent la constitution de l'équipe :

- Mme Jamet qui prend en charge la classe de Mme André le lundi et un jeudi sur trois,

- Mme Rollet, titulaire remplaçante rattachée à l'école et assurant notamment le complément de Mme Maurice et la décharge de direction en maternelle.

2) Informations diverses

● Le premier **exercice d'évacuation incendie** a eu lieu le jeudi 22 septembre. Les élèves ont été mis en sécurité sur le City Stade en 2min 36s, ce qui est très honorable pour un premier exercice.

● Le premier exercice **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été quant à lui réalisé le mardi 4 octobre sur le scénario attentat/intrusion, conformément aux instructions données par le Ministère de l'Éducation Nationale. Les élèves ont été confinés dans leur propre classe, avec efficacité et rapidité. Ils sont maintenant familiarisés avec ce type d'exercices et parviennent à formuler des remarques très pertinentes au sujet de leur déroulement et des conduites à tenir.

● **Budgets** : Pour rappel, les budgets alloués par la commune à l'école pour l'année 2022 sont : une dotation de 37€ pour l'année civile et par enfant pour l'achat du matériel pédagogique, 4€ par enfant pour l'achat du "petit matériel" collectif (soit une enveloppe de 568 euros qui a été utilisée cette année pour l'achat de matériel d'EPS), 150 € pour le fonctionnement de la direction, et un budget "transports collectifs" commun avec l'école maternelle.

Le **Sou des Écoles** a voté cette année une subvention de 40€ par enfant, dotation beaucoup plus importante que l'année dernière et qui va permettre la mise en place de jolis projets.

● Les **Activités Pédagogiques Complémentaires** se déroulent à partir de 16h30 (jours et horaires propres à chaque classe) et ont ciblé prioritairement en première période les enfants ayant besoin d'une aide particulière

dans le domaine de la lecture, selon les directives hiérarchiques.

- Des **Activités Physiques Quotidiennes (APQ)** ont été instaurées à la rentrée 2022 et visent à développer les capacités motrices et les aptitudes physiques des élèves par une pratique sportive régulière. Elles ne sont pas nécessaires les jours où une séance d'EPS est déjà au programme. Puisqu'elles ne doivent nécessiter ni tenue de sport ni infrastructure particulière, les enseignants ont mis en place divers rituels sportifs assez ludiques sur les temps de classe ou de récréation, comme le stipule le texte de référence.

- Madame André informe les membres du conseil d'école qu'elle a adressé la liste des **travaux à effectuer** le 20 septembre puis le 13 octobre, mais que rien n'a été réalisé et qu'aucune réponse n'a été faite à ses mails. Si les cambriolages successifs des locaux techniques et l'absence d'un employé communal peuvent expliquer le retard pris dans les travaux, l'absence de communication est par contre inhabituelle et problématique pour le fonctionnement de l'école. Il est à souligner que si certains travaux peuvent être différés, deux demandes présentant un enjeu de sécurité n'ont pas été traitées. Mme Messina répond qu'elle va transmettre le message aux personnes concernées (d'autant plus que ce problème a déjà été soulevé par Mme Delormel lors du conseil d'école maternelle) et inciter à la réalisation des différents travaux. En effet, certaines choses peuvent être réalisées même en l'absence de matériel spécifique.

Les enseignants n'ont constaté aucun problème de **température** dans les locaux sur la période écoulée, mais la météo très clémente y est pour beaucoup. La présence des **capteurs CO2** dans les locaux a mis en lumière la vitesse de dégradation de l'air dans certaines salles et la nécessité d'aérer encore plus souvent. L'équipe enseignante va donc devoir jongler cet hiver entre la qualité de l'air et la température à maintenir dans les classes (en prenant bien entendu en compte l'augmentation du coût des énergies).

III – ACTIVITÉS ET SORTIES

- Le projet "**enfants lecteurs**" est reconduit.

- **Bibliothèque** : les neuf classes de Moidieu-Détourbe se rendent habituellement trois fois par an à la bibliothèque intercommunale à Estrablin. L'an dernier, l'entreprise Faure assurait les transports pour 115 euros par matinée (réalisant les rotations pour deux classes sur une demi-journée). Cette société ne disposant plus d'un nombre suffisant de chauffeurs, seuls les cars VFD ont répondu favorablement à la demande de l'école. La hausse des tarifs de carburant s'est fortement répercutée sur les devis puisque le même service est maintenant facturé 200€. La Mairie a donc fait le choix de supprimer une sortie trimestrielle pour chaque classe afin de ne pas trop impacter le budget 2023. Ainsi, les enfants ne se rendront plus que deux fois par an à la bibliothèque. Les interventions des bibliothécaires à l'école ne seront par contre pas impactées et seront toujours proposées une fois par trimestre.

- Les classes de CP, CE1 et CE1-CE2 devraient bénéficier d'un **cycle natation** sur la piscine d'Eyzin-Pinet en fin d'année scolaire. Les détails de son organisation seront transmis au second conseil d'école.

- Le matin du **11 novembre**, les élèves volontaires de CM2 et leur maître se rendront au monument aux Morts de la commune de Moidieu-Détourbe. Aux côtés des Anciens Combattants et en présence des élus, ils entonneront l'hymne européen, symbole de paix et d'espoir, et assisteront à la cérémonie qui marquera un moment de citoyenneté à la fois solennel et convivial. Mme Andrillat interroge M. Balazard sur le choix du chant. Celui-ci indique que l'hymne européen a été choisi par Michel Mille pour son message plus pacifiste que l'hymne national.

- Toutes les classes ont bénéficié le 6 octobre d'une intervention de Vienne-Condrieu Agglomération sur le thème du **compostage** autour des composteurs de la cantine. En présence de Valérie Freydier, les élèves ont ainsi obtenu des informations sur les bonnes pratiques et sur l'intérêt de cette démarche dans la valorisation des déchets alimentaires. Une deuxième intervention aura probablement lieu en fin d'année scolaire pour prolonger cette sensibilisation. Mme Hollinger demande à être conviée lors de cette seconde rencontre.

- L'équipe enseignante a choisi de mener cette année un grand projet sur le thème de **l'architecture**. Dans ce cadre, les classes ont parcouru durant cette période le sentier du patrimoine avec des bénévoles de l'association CLP. Une animation Lego devait avoir lieu en septembre mais a été reportée suite à une indisponibilité de l'animateur. Les élèves devraient donc bénéficier de cet atelier les 17 et 18 novembre.

Ce thème sera exploité dans les six classes tout au long de l'année, notamment dans les activités d'arts plastiques, de lectures thématiques ou dans le programme de géographie du cycle 3.

En fin d'année scolaire, une sortie sur Lyon clôturera ce projet : visite du vieux Lyon avec un guide autour d'un rallye photo le matin et visite de MiniWorld l'après-midi.

- Mme Séchaud et Mme Rondelle ont en plus prévu de se rendre au **théâtre** de Vienne le jeudi 9 mars pour assister au spectacle « Un petit Poucet » de la compagnie « Gros Bec ». Cette sortie sera financée par les

coopératives de classes et sera l'occasion de travailler avec les élèves sur un projet théâtre et contes, ainsi que sur la manière de se comporter en bon spectateur.

- Les enseignants espèrent que les conditions sanitaires permettront la réalisation en présentiel de leur traditionnel **marché de Noël**.
- Le **carnaval**, organisé conjointement par le Sou des écoles et les enseignants, se déroulera le vendredi 3 mars.
- Toutes les classes participeront à nouveau au **Prix Nord Isère** des jeunes lecteurs au cours de cette année scolaire. Les enfants découvriront quatre ouvrages de littérature de jeunesse et voteront au mois de mai pour leur livre préféré.
- La **fête de fin d'année** se déroulera le vendredi 23 juin et sera marquée par la reprise du spectacle des enfants d'élémentaire.

IV - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mme André présente trois modifications mineures apportées au règlement en vigueur (modalités de communication avec l'école, horaires des séances d'APC et organisation des départs/retours des enfants ayant des rendez-vous sur le temps scolaire) puis propose le vote du conseil. Le règlement est adopté à l'unanimité. Cette nouvelle version sera mise en ligne sur le site de la Mairie et un exemplaire papier sera affiché au portail, tout comme le compte-rendu de ce premier conseil d'école. Ces deux documents seront également adressés aux parents par mail via les listes de diffusion de chaque classe.

V - INFORMATIONS MAIRIE

➤ L'équipe enseignante aimerait savoir ce qu'il est advenu du projet de **soutien scolaire** que la mairie souhaitait initier l'année dernière. Mme Messina répond que très peu de parents avaient répondu au sondage distribué (seule une dizaine de familles avait manifesté de l'intérêt), que les contraintes de non-brassage des élèves à ce moment-là et la problématique de rémunération des intervenants avaient eu raison du projet.

➤ L'APE demande quelles sont les consignes de température données pour les écoles, et si les **économies d'énergie** pourraient être faites dans un autre domaine que le chauffage destiné aux enfants (sur l'éclairage public nocturne par exemple). Mme Messina explique que la commune va devoir présenter un plan d'action global sur les énergies et que les élus ont donc entamé une phase de réflexion sur le sujet. L'éclairage public sera certainement modifié, mais en préservant des conditions de sécurité satisfaisantes. Une communication sera faite ultérieurement aux habitants et une note de service sur les bâtiments communaux sera rédigée dans le même temps.

➤ Mme Andrillat demande ensuite où en est le dossier du **chauffage** (démarches entamées par la mairie suite aux dysfonctionnements de la nouvelle installation). Mme Messina n'a pas connaissance de son avancement et conseille de s'adresser à M. Bully concernant les procédures techniques et juridiques en cours.

➤ L'APE évoque deux points sur le **stationnement** : la nécessité de reboucher les trous du parking du chemin des écoliers et l'utilisation régulière de la place « handicapé » comme dépose-minute. Les membres du conseil soulignent la nécessité d'adresser un message de civisme aux parents d'élèves mais également aux usagers de la crèche.

➤ Les échanges s'achèvent sur le problème posé par la présence régulière de **chiens** aux abords de l'école. Les déjections sur le terrain en herbe (où les élèves pratiquent les séances de sport) sont évoquées mais également les odeurs d'urine et les problèmes de sécurité posés par la présence d'animaux au milieu d'un public d'enfants. Les membres du conseil d'école s'accordent sur la nécessité d'interdire la zone des écoles aux chiens et demandent à la mairie de se saisir du problème (la décision pouvant être prise par arrêté municipal et officialisée par la pose de panneaux marquant cette interdiction).

VI - QUESTIONS DES PARENTS aux enseignants

➤ Les membres de l'APE indiquent tout d'abord que les parents ont apprécié de pouvoir accompagner les enfants dans la cour le premier jour de classe, même si tous n'ont pas osé entrer ! Certains ont par contre regretté l'absence de discours de la part du Maire qui était pourtant présent avec Mme Messina pour saluer les familles. Mme André explique que c'est l'équipe enseignante qui a défini l'**organisation de la rentrée**, en privilégiant le confort des enfants. Les discours (du Maire comme de la Directrice) qui étaient prononcés par le passé ne présentaient pas d'intérêt pour les plus jeunes et ne faisaient que prolonger un moment de stress pour eux. Un accueil rapide est un gage de sérénité pour les élèves et ce fonctionnement sera conservé à la rentrée prochaine. Les élus auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'adresser aux familles après l'entrée en classe.

- Les parents remercient les enseignants pour la transmission très en avance des **dates des réunions de rentrée**. Mme André précise que la fréquentation de ces réunions a été plus importante que l'année précédente et que l'équipe fera son possible pour continuer à transmettre cette information aussi en amont que possible.
- Divers retours très positifs ont également été formulés sur **l'application du « petit bureau »** (utilisée par Mme Bouvier et par Mme Réus) et des remerciements ont été adressés aux enseignants pour la reconduction du **spectacle de fin d'année**.
- Quelques parents ont regretté de ne pas avoir assisté au « **chant surprise** » de rentrée. La Directrice indique qu'il s'agissait en effet d'une surprise (et donc d'un évènement non annoncé) car cette chanson constituait plus un moment de partage pour les enfants qu'une représentation pour les familles.
- Certains parents ignoraient que leur enfant participait à la découverte du **sentier du patrimoine** et déplorent le manque d'information à ce sujet (notamment pour le port de chaussures adaptées). Si les enseignants n'ont en effet pas tous communiqué sur le sujet en amont, c'est qu'il s'agissait d'une activité scolaire ne nécessitant pas de tenue particulière (le parcours ne présentait aucune difficulté : marche sur trottoirs et goudron). Une présentation du circuit parcouru a été jointe au livret de parcours culturel de chaque élève, les familles auront donc tout le loisir de partager les découvertes réalisées par les enfants.
- L'APE a été sollicitée au sujet du fonctionnement des **tableaux de comportement** utilisés dans les classes et demande aux enseignants s'il serait possible de faire une communication écrite pour en rappeler les principes. Mme André explique que le sujet a été évoqué dans les réunions de rentrée de chacune des classes, les parents ont donc déjà eu toutes les informations nécessaires sur ces tableaux. Les enfants sont d'autre part parfaitement habitués à leur fonctionnement (les enseignantes de maternelle les utilisent également) et les sanctions associées sont travaillées avec les élèves dès les premiers jours de classe, en même temps que les règles de vie de l'école. Si des parents ont des questions particulières sur le sujet, ils sont donc invités à se rapprocher directement de l'enseignant de leur enfant.
- L'APE aborde pour finir les interrogations de certaines familles sur le fait que des enfants terminent leur travail sur les **temps de récréation**, s'interrogeant sur le caractère légal de ce type de « punition » et sur la sécurité pour ces enfants s'ils sont laissés sans surveillance. Mme André répond qu'en effet cette pratique est partagée par l'ensemble des enseignants de l'école mais que cela ne reflète pas le fonctionnement quotidien des classes. S'il est demandé ponctuellement à un ou plusieurs enfants de terminer un travail, il ne s'agit pas toujours d'une sanction, ce peut être une chance donnée de rattraper le rythme de la classe ou de laisser à un enfant plus lent que les autres l'opportunité de travailler à sa vitesse. Les enseignants veillent cependant à ce que cela ne dure pas la totalité de la récréation, comme le précise le texte officiel (circulaire n°91-124 du 6 juin 1991), et que la surveillance soit assurée en continu (les enfants sont dans la classe seulement s'ils sont visibles de la cour, sinon ils sont installés dans le hall vitré de l'école ou dans une autre classe). Si un enfant se plaint régulièrement d'une telle situation, les parents doivent, là encore, prendre directement contact avec l'enseignant concerné.

VII - CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS

Conseil d'école n°2 : vendredi 10 mars 2023

Conseil d'école n°3 : vendredi 2 juin 2023

Présidente du Conseil : Mme André

Secrétaires de séance : Mme Réus et M. Balazard